LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

de la future métropole (économie, tourisme, voirie). Le débat s'annonce animé

Métro, aujourd'hui !

Transfert, mode d'emploi : l'exemple de Saint-Égrève

Catherine Kamowski, maire de Saint-Égrève (16 390 habitants), est comme la plupart de ses collègues des 48 autres communes de la Métro : dans l'expectative. Car la préparation et la finalisation des transferts de compétences des communes à la métropole sont tout sauf simples. « D'ailleurs, remarque l'élue, on a appris le 4 novembre, à la Conférence des maires, qu'il y aurait en 2015 conventionnement entre la Métro et les communes pour les compétences transférées. Mais quand j'ai proposé ça, il y a quelques mois, on m'a dit que ce n'était pas possible ! »

Des changements pour les personnels qui partent… comme pour ceux qui restent

L'élue poursuit : « Sept mois pour réaliser ce transfert, c'est très peu. Si on regarde la voirie, c'est complexe : beaucoup de choses sont transférées, mais la commune conserve la propreté urbaine, l'éclairage public, les espaces verts, le déneigement. Les plaques de rue sont transférées, mais pas les fontaines, ni les poubelles, ni les pots de fleurs ! Chez nous, beaucoup d'agents qui travaillent à la voirie font aussi d'autres choses : maçonnerie, entretien des bâtiments et des cours d'écoles, etc. ; on en a aussi plusieurs qui travaillent aux espaces verts. Dans notre budget communal, il n'y a qu'une ligne pour les bancs, qu'ils soient sur la voirie, dans les parcs ou les cours d'écoles. Or, les bancs sur la voirie sont transférés à la Métro, pas les autres. » Bref, traduire tout ça en postes "équivalents temps pleins" (ETP) qui passeront à la Métro n'est pas une mince affaire ! « Hors CCAS, nous avons 320 ETP, et nous estimons qu'il nous faudra transférer environ 12 ETP à la Métro (dont 5 pour l'eau et 4 à 8 pour la voirie), précise Xavier Chopin, directeur général des services de la Ville de Saint-Égrève. Pour le personnel municipal, ce transfert est source d'inquiétude, et c'est humain, car on ne sait pas où on va. »

L'incertitude sur le 13e mois étant réglée (les agents transférés à la Métro y auront bien droit), et le "régime indemnitaire" de la Métro étant souvent plus avantageux que celui des communes, le problème du salaire ne se pose plus : aucun agent transféré n'y perdra financièrement. « Mais l'inquiétude du personnel persiste sur la manière dont sera organisé son travail », précise M. Chopin. « Idem pour le personnel communal qui reste, ajoute Mme Kamowski, car son travail devra aussi être réorganisé : les agents des espaces verts, qui jusqu'alors intervenaient aussi sur la voirie (désherbage, élagage des arbres d'alignement…), devront être affectés à d'autres tâches. » Et pour l'usager saint-égrévois, qu'est-ce qui changera au 1er janvier prochain ? « Avec le conventionnement, rien », répondent de concert nos deux interlocuteurs.

V.P.

La préparation de ce transfert des compétences mobilise beaucoup d'énergie à la mairie de Saint-Égrève (en haut). Pour Catherine Kamowski, maire, « il faudra que l'organisation de la métropole permette de rendre la même qualité de service sans utiliser plus de personnel. Et il faudra que le transfert des charges soit équitable, afin que le bon élève, celui qui a jusque-là bien entretenu sa voirie (ci-dessus, en bas : le boulevard de Jomardière à Saint-Égrève), ne soit pas pénalisé par rapport au mauvais élève. » Photos Le DL/V.P.

« Pas d'impact sur la fiscalité », demande M. Savin (Domène)

Comment ça se passe à Domène, ville de 6 800 habitants qui compte une centaine d'agents municipaux ?

La réponse de Michel Savin, maire de Domène : « Il n'y a rien d'arrêté car on est en attente de réponses en terme de fonctionnement des services comme sur le financement. Mais c'est complexe, et c'est une bonne chose qu'il n'y ait pas transfert immédiat du personnel, avec le conventionnement. »

Sur le fond, « dans le cadre de ce transfert de compétences, nous devons nous engager, au préalable, à ce que cela n'ait pas d'impact sur la fiscalité des ménages, car nos administrés ne le comprendraient pas. Les élus, des communes comme de la métropole, doivent faire de gros efforts là-dessus ».

Mais ce ne sera pas simple. « Chez nous, la gestion de l'eau, c'est 2,8 équivalents temps pleins (ETP) mais bien plus d'agents, qui sont sur plusieurs compétences ; ces agents restent communaux mais n'auront plus l'eau, je vais donc gonfler mes coûts de fonctionnement, constate le maire. La voirie, c'est 2,5 à 3 ETP. Au total, on devrait transférer entre 4 et 6 ETP. »

V.P.

Éric Piolle (Grenoble) et le « double défi »

S'il est trop tôt pour faire des paris, essayer de deviner si ça roulera ici, si ça coincera là, on sait déjà (au moins) une chose : Grenoble sera au centre de la future métropole. Et avec Grenoble, son maire Éric Piolle.

S'il perdra, bien sûr, un peu de pouvoir dans les différents transferts, l'écologiste se dit prêt, « sans problème », à devenir sur certains dossiers « un acteur dans une équipe et plus forcément l'animateur principal. C'est déjà un peu le cas. Et puis le maire gardera toute sa légitimité auprès des habitants. Le plus important n'est pas là ».

Non, le plus important, « c'est de relever ce grand défi. Jusqu'ici, les choses avancent dans un esprit positif, car il n'y a plus, comme ça a pu être le cas, de luttes et de rivalités stériles entre les deux côtés du boulevard Jean-Pain (entre la Métro et la mairie de Grenoble, NDLR). Bien sûr, le calendrier s'accélère, bien sûr, il reste pas mal de choses à organiser, à travailler, avec les agents, avec les organisations syndicales, comme on en avait pris l'engagement, mais pour l'instant, tout se passe bien, on avance au fur et à mesure ».

Pas de difficultés, vraiment ? Pas le moindre blocage ou "point chaud" ? « Si, évidemment, il y a des débats qui ne sont pas faciles, notamment avec le Département sur les transports. Ce qui complique aussi la tâche, c'est qu'on part de loin : nous sommes une communauté d'agglomération, pas une communauté urbaine, donc ça fait deux crans à sauter d'un coup. C'est un double défi. Mais l'approche est aujourd'hui la bonne, pragmatique : il y a le passage formel en métropole, le 1er janvier prochain, puis le passage fonctionnel, qui sera progressif. C'était la condition pour assurer la continuité du service public. »

Recueilli par Stéphane ECHINARD

TV MAGAZINE
le dauphiné libéré
JULIE ANDRIEU
LA REINE DES RÉGIONS
L'ANIMATRICE, SPÉCIALISTE CULINAIRE, REPREND LA ROUTE DES « CARNETS DE JULIE » EN PRIME TIME SUR FRANCE 3. P.4
version femina
femina.fr
Vénus
LE PALMARÈS BEAUTÉ 2014
DÉCOUVERTE 8 nouvelles façons de dénicher des bons vins
LINGERIE ON JOUE AVEC LES IMPRIMÉS
EVASION Auberge de jeunesse, palace… je trouve mon bonheur à Istanbul
MELANIE LAURENT LA RÉALISATRICE CONFIRME SON TALENT
SPÉCIAL parfums
Changez de façons réinventez vos émotions
Retrouvez ce dimanche
& TV MAGAZINE
version femina
le dauphiné libéré
575417600

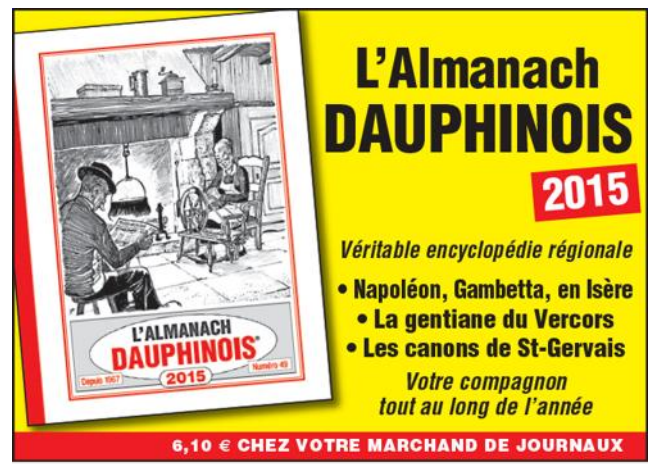
L'Almanach DAUPHINOIS 2015
Véritable encyclopédie régionale
• Napoléon, Gambetta, en Isère
• La gentiane du Vercors
• Les canons de St-Gervais
Votre compagnon tout au long de l'année
6,10 € CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
528352600

LES GROUPES POLITIQUES

Mme Mègevand : « Une certaine frilosité »

➜ **Francie Mègevand, coprésidente du groupe "Rassemblement citoyen, solidaire et écologiste"** (28 élus), maire d'Eybens : « Dans notre groupe, on n'était pas des farouches défenseurs de cette réforme territoriale, car ce qu'impose la loi est trop rapide. Mais maintenant, on met toute notre énergie pour que ça se passe le mieux possible. On regrette, néanmoins, une certaine frilosité dans ce transfert des compétences, car il aurait fallu avoir un peu plus de cohérence. Pour la voirie, par exemple, on regrette que l'éclairage public n'ait pas été transféré : les poteaux sont à la Métro, les ampoules aux communes ! J'aurais aussi été d'accord pour un transfert du pouvoir de police. Pour l'économie, on regrette fortement que le transfert des zones d'activités économiques se fasse sans la dimension emploi/insertion : une fois de plus, on a d'un côté l'économie avec son prestige, ses nanotechnologies, et de l'autre, l'aide aux chômeurs, qu'on laisse dans la proximité. »
En ce qui concerne la commune d'Eybens (environ 300 agents municipaux) : « On est assez peu impactés, on devra transférer à peu près 7 équivalents temps pleins. »

M. Nivon : « Recentrer sur la commune »

➜ **Jacques Nivon, président du groupe "Agir pour un développement intercommunal solidaire"** (27 élus), maire de Champ-sur-Drac : « On est sur la base d'un transfert a minima et c'est une bonne chose. Pour les communes rurales, il était important de garder le déneigement, et ça, c'est acquis au moins pour 2015. Pour certaines compétences, il faut se donner du temps, car c'est complexe. Mais c'est un système de fonctionnement qui s'alourdit, et le ressenti de beaucoup d'élus est que les décisions s'éloignent de la commune. Il faut travailler pour recentrer davantage sur la commune, qui doit rester la pierre de base de la construction de la métropole. »
Concernant la commune de Champ-sur-Drac : « Tout ce qui concerne la voirie peut entraîner des questions particulières : par exemple, on a des voies privées mais ouvertes à la circulation du public, avec souvent des réseaux qui datent un peu. Sinon, on a une quarantaine d'agents communaux et on a calculé qu'il faudrait transférer à la métropole un peu plus d'un poste en équivalent temps plein (ETP). »

M. Mermillod-Blondin : « Pas de vision »

➜ **Jean-Damien Mermillod-Blondin, président du groupe "Métropole d'avenir"** (24 élus), maire de Corenc : « Il y a quelques mois, on a dénoncé l'impréparation du travail fait par la majorité, et on en a la confirmation avec le transfert des compétences, où les projets des délibérations en question ne cessent d'évoluer. Le dénominateur commun à ce dossier de transfert des compétences, c'est le manque de vision : pour le tourisme, quelle ambition ? Pour la voirie, quels personnels ? Et tout cela à quel coût, puisque la Clect (Commission locale d'évaluation des charges transférées) n'a pas encore rendu ses conclusions ? Tout ce qui se passe aujourd'hui confirme le manque de vision qu'on regrettait il y a quelques mois. »
Concernant la commune de Corenc : « On a une cinquantaine d'ETP, tous services confondus, et je ne sais pas du tout aujourd'hui le nombre d'agents qui devront être transférés à la métropole. Par exemple, la délibération sur la voirie n'est pas précise, ce qui peut entraîner des divergences d'une commune à l'autre selon l'interprétation qu'on en fera. »

M. Trovero : « Nous serons vigilants »

➜ **Jean-Paul Trovero, président du groupe "Communes, coopération et citoyenneté"** (11 élus), maire de Fontaine : « Le cœur du réacteur de la métropole doit rester la commune, échelon essentiel de la proximité. Ce transfert de compétences doit s'appuyer sur la citoyenneté, les services publics, l'autonomie financière des communes, la démocratie et la coopération. Le fil rouge, c'est vraiment que les compétences transférées gardent la même qualité de service public et la même réactivité qu'aujourd'hui pour les usagers, et que ça ne coûte pas plus cher. Nous serons très vigilants sur deux points qui nous sont chers : l'autonomie financière des communes et le transfert des personnels concernés, pour lesquels il doit y avoir équité et égalité de traitement. Enfin, nos communes associent les habitants à ce transfert, à travers des assises, des ateliers, car il faut laisser la place à la démocratie locale. »
Concernant la Ville de Fontaine : « Entre 25 et 30 agents devraient être transférés à la Métro (la Ville compte environ 650 agents, tout confondu). Et nous allons nous faire assister par un cabinet pour évaluer le transfert de charges. »

M. Roux : « Un certain flou artistique »

➜ **Denis Roux, président du groupe "Non-inscrits, société civile"** (9 élus), maire de Noyarey : « Il y a une certaine précipitation, de par la loi, mais pour nous, l'élément référent au centre de l'intercommunalité doit rester la commune. C'est un transfert a minima et c'est dommage sur certaines compétences. Et il y a pour l'instant un certain flou artistique sur l'organisation de ces compétences. En principe, on doit aboutir à une meilleure efficacité des services rendus en ayant un gain sur les coûts ; or, on a des craintes quand on voit qu'au moment du transfert des ordures ménagères à la Métro, il n'y a pas eu de gain financier et la taxe sur les ordures a augmenté. Les compétences "emploi" et "déneigement" restent aux communes, et ça nous satisfait. »
Concernant la commune de Noyarey : « Nous avons 27 ETP et nous n'aurons aucun transfert de personnel, puisque nos travaux de voirie et notre déneigement sont faits par des entreprises privées, et notre eau est gérée par la Sergadi. »

Mme D'Ornano : « Des impôts en plus »

➜ **Mireille D'Ornano, présidente du groupe "Front national"** (2 élus) : « S'il s'agit de mutualiser des moyens, c'est très bien, mais ce transfert, cela fera des impôts supplémentaires. Et prenez le cas d'Alpexpo : on ne transférera pas le passif à la Métro, et ce sont donc les Grenoblois qui devront payer ce passif. On n'a pas de visibilité non plus sur ce que vont devenir les salariés des mairies concernés par ce transfert ».

Propos recueillis par V.P.